EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2009 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille neuf**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Michel FANGET, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile VIGNAL, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Mme Danielle AUROI donne pouvoir à Mme Martine REMBERT-MANTELET et quitte la séance à partir de la question n° 4.
Mme Carole COURTIAL donne pouvoir à Mme Cécile AUDET pour la question n° 1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à Mme Sandrine BERGEROT-RAYNAL et quitte la séance à partir de la question n° 2.
Mme Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Mme Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 4.
M. Bruno SLAMA donne pouvoir à M. Dominique ADENOT et quitte la séance à partir de la question n° 6.
A partir de la question n° 9, M. le Maire confie la conduite des débats à M. Alain MARTINET, Premier Adjoint.

Rapport N° 27

CLERMONT COMMERCE - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Depuis plusieurs années l'association de commerçants, Clermont Commerce, profite des événements importants qui se déroulent à Clermont-Ferrand début octobre (inauguration de la Place de Jaude, inauguration du tramway, inauguration d'une nouvelle galerie marchande en centre ville…) pour organiser des animations commerciales autour de ces événements.

Dans ce prolongement, pour 2009, l'Association Clermont Commerce envisage l'organisation d'une grande braderie à Clermont-Ferrand le week-end du 10 et 11 octobre prochain. Cette action a pour ambition d'inviter les chalands et les consommateurs à découvrir ou redécouvrir les commerces du centre ville. Cette manifestation sera complétée d'animations de rues. Dans le but d'élargir la manifestation commerciale au delà de sa zone de chalandise habituelle, l'association Clermont Commerce envisage de mettre en œuvre une campagne de communication de grande envergure. Outre les adhérents de l'association qui participeront à l'opération (plus de quatre cents enseignes à ce jour), les responsables de Clermont Commerce souhaitent associer le plus grand nombre de commerçants à cette manifestation.

Afin de l'aider à financer cette opération, l'association Clermont Commerce sollicite auprès de la Ville une subvention exceptionnelle de 20 000 €.

Il vous est donc proposé en accord avec votre commission, le versement par la Commune d'une subvention exceptionnelle de 20 000 € à l'association Clermont Commerce et d'autoriser Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 octobre 2009

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjointe,

Manuela FERREIRA DE SOUSA

,